

## "L'union politique - (2) Des arguments incontestables" dans Europe (14 mai 1970)

**Légende:** Dans son éditorial du 14 mai 1970, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, analyse les enjeux de l'unification politique des Six dans la perspective de l'élargissement et du rapport Davignon.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 14.05.1970, n° 569. Bruxelles. "L'union politique - (2) Des arguments incontestables", p. 1.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_union\\_politique\\_2\\_des\\_arguments\\_incontestables\\_dans\\_europe\\_14\\_mai\\_1970-fr-f10b692d-7b3a-4d4c-9b8d-d26250dd367c.html](http://www.cvce.eu/obj/l_union_politique_2_des_arguments_incontestables_dans_europe_14_mai_1970-fr-f10b692d-7b3a-4d4c-9b8d-d26250dd367c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 24/11/2016

## L'union politique : (2) Des arguments incontestables

Comme nous l'avons écrit, le document qui sera remis aux Ministres des Affaires Etrangères pour préciser "les perspectives de l'unification européenne" n'aura d'autre ambition que celle de conduire les six Ministres à avoir un débat sérieux sur l'unification politique. Il faut en effet savoir exactement ce que les Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis en décembre à La Haye ont voulu. S'ils avaient voulu uniquement tirer leur chapeau à l'idée de l'unification politique, qui s'était manifestée très clairement comme un facteur fondamental de la relance attendue, les réflexions des Ministres des Affaires Étrangères ne pourraient conduire qu'à quelques aménagements des mécanismes diplomatiques existants. Si en revanche on reconnaît que les peuples et leurs Gouvernements veulent aller plus loin, les Ministres pourraient avoir un dialogue qui ouvrira la voie à des progrès réels. A moins évidemment de différences fondamentales d'interprétation, dans lequel cas on ne pourrait pas exclure qu'une nouvelle crise s'installe en Europe

Sans négliger les arguments avancés au nom de la prudence - et que nous avons exposés hier - il est possible de leur opposer des arguments qui apportent un appui à l'autre thèse et qui ne se basent pas uniquement sur l'interprétation unilatérale d'aspirations plus ou moins bien définies, mais sur une analyse sérieuse de la situation actuelle et de ses perspectives.

C'est ainsi que l'on pourrait dire en premier lieu - et cela a été dit, si nous sommes bien informés, dans les travaux préparatoires - que l'Europe est engagée dans une mutation qui porte sur tous les domaines mais qui concerne plus particulièrement les facteurs politiques qui conditionnent les relations intra-européennes. S'il est admissible que chacun se penche sur ses propres plaies, il demeure inconcevable que certains grands problèmes à la fois "nationaux" et "communs", concernant la politique étrangère, la défense et l'économie, ne fassent pas l'objet d'une réflexion sérieuse en commun de la part de ces mêmes pays qui par ailleurs avancent chaque jour vers une intégration économique serrée.

Nous avons parlé en outre du problème de la "personnalité européenne". Lorsqu'il a été posé pour la première fois on pouvait plus ou moins accepter cette notion: mais à partir du moment où on veut construire une communauté de dix pays avec 250 millions d'habitants, comprenant une grande partie de l'Europe occidentale, il n'y a plus de choix: la dimension impose elle-même le choix. Et l'on ne peut plus échapper à l'impératif de définir une politique donc une personnalité.

Il y a un troisième point, qui implique un aspect institutionnel important. Il s'agit de savoir si la Communauté Économique, entrée dans la phase de la formulation et de la réalisation des politiques communes (et nous pensons essentiellement à l'union économique et monétaire) pourra subsister par elle-même, à côté de six et demain de dix centres de pouvoir nationaux dont les décisions, dans tous les domaines, auront quotidiennement un impact sur cette communauté. La question a été longuement débattue et il y a huit ans nous avons défendu avec d'autres l'autonomie communautaire. La situation a profondément changé et le problème ne se pose plus de la même manière. Il faudra par conséquent s'appuyer également sur cet argument et chercher à créer les mécanismes qui conduiront fatalement vers l'organisation d'un centre commun de décision.

Si les six gouvernements ne devaient pas reconnaître la force de ces arguments et s'ils ne devaient pas en tirer les conséquences logiques, ils se résigneraient probablement à faire, sous le couvert de réalisme et de prudence, une politique qui sera en contradiction avec la réalité de demain, et qui les surprendra tout à fait en porte-à-faux.

(Fin)